

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 NOVEMBRE 2003

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente - Mesdames Maryline Sigwald, Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Mlle Béatrice Donger, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Adjoints - Mesdames Marie Lauriat, Dominique Denis, Claudine Chicheportiche, Monsieur Jean Briand, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Messieurs Jaime Manueco, Christian Alessio, David Bourgoïn, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Mesdames Agnès Foucher (arrivée à 20 h 40), Annie Gutnic (arrivée à 20 h 45), Monsieur Jean-François Dormont, Madame Marie-Laure Larcher (arrivée à 20 h 50).

Absents excusés représentés :

| | | | | |
|------------------------------|--------------|-----------|------------------------|----------------------------|
| - Monsieur Alain | Holler | pouvoir à | Madame Marie-Hélène | Aubry |
| - Monsieur Jean | Monguillot | pouvoir à | Monsieur Jean-Marie | Sifre |
| - Madame Simone | Parvez | pouvoir à | Madame Christian | Alessio |
| - Monsieur Paul | Tremsal | pouvoir à | Monsieur Jean | Montel |
| - Monsieur Charles | Zajde | pouvoir à | Madame Rosalina | Da Silva Pinto |
| - Madame Béatrice | Covas Jaouen | pouvoir à | Madame Claudine | Chicheportiche |
| - Madame Jocelyne | Atinault | pouvoir à | Monsieur Jaime | Manueco |
| - Monsieur Vincent | Pilato | pouvoir à | Madame Marie-Françoise | Parcollet |
| - Madame Marie-Laure Larcher | | pouvoir à | Monsieur Michel | Thomas (jusqu'au point 11) |

Madame Claudine Chicheportiche est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 22 SEPTEMBRE ET 13 OCTOBRE 2003

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2003 est approuvé, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, M. Dormont, Mme Larcher).

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2003 est approuvé, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, M. Dormont, Mme Larcher).

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Convention de formation professionnelle continue n° R0008 avec le Greta
- Adoption d'un contrat d'assistance pour l'élaboration du programme de travaux et pour l'obtention de subventions concernant l'opération de réaménagement du quartier du Guichet avec le bureau d'études Daniel Simon Paysages
- Convention de mise à disposition du terrain situé derrière le magasin Fly à titre gratuit à la commune d'Orsay
- Réaménagement de la dette
- Adoption d'un contrat de prestations de service relatif au transport occasionnel de personnes pour le compte de la commune d'Orsay avec la société Savac
- Adoption d'un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'une mission de diagnostic et d'aide à l'élaboration de dossiers de subvention dans le cadre de l'opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées avec le bureau d'études Vincent Ruby
- Convention simplifiée de formation continue avec la société Ciril SA
- Convention en vue de la mise à disposition à Monsieur Patrick Coco d'un appartement communal
- Contrat de concession de fréquence avec location de relais incluse avec la société Desmarez S.A.

2003-113 - RAPPORT ANNUEL 2002 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - VINCI PARK - STATIONNEMENTS COUVERTS (PARC DUBREUIL ET ILOT DES COURS)

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2002 relative à la délégation du service public pour l'exploitation des parkings Dubreuil et Ilot des Cours.

2003-114 - RAPPORT D'EXPLOITATION 2002 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE, MONDETOUR)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, pour l'année 2002.

2003-115 - RAPPORT ANNUEL 2002 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LYONNAISE DES EAUX

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2002 relative à la délégation de service public pour la distribution et la fourniture d'eau potable, auquel est joint le rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public.

2003-116 - RAPPORT ANNUEL 2002 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2002 du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse.

2003-117 - RAPPORT ANNUEL 2002 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal du Cimetière de l'Orme à Moineaux pour l'année 2002.

2003-118 - RAPPORT ANNUEL 2002 - SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne pour l'année 2002.

2003-119 - INTERCOMMUNALITE - CESSION D' ACTIONS DE LA SAEM ESSONNE AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de la cession des actions de la Société d'économie Mixte Essonne Aménagement, appartenant à la Commune, à la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay,
- Donne mandat à Madame le Maire pour négocier avec la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay la cession des actions détenues par la Commune.

2003-120 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) approuve la mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires, conformément au tableau suivant, qui tient compte des modifications liées à :

- 5 recrutements sur des postes budgétés
- 5 transformations de postes, en raison de la parution du décret n°2003-678 du 23 juillet 2003 concernant le cadre d'emplois de la filière médico-sociale
- 1 modification de temps de travail

| CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR | NOUVEAU CADRE D'EMPLOI | SERVICES CONCERNES |
|--|--|--------------------|
| <u>Recrutements sur des postes budgétés</u> | | |
| 1 éducateur de jeunes enfants non titulaire Mutation | 1 éducateur de jeunes enfants stagiaire | Petite enfance |
| 1 agent social titulaire Congé parental | 1 agent social non titulaire | Petite enfance |
| 1 rééducateur de classe normale titulaire Poste non pourvu | 1 rééducateur de classe normale titulaire | Petite enfance |
| 2 auxiliaires de puériculture titulaires postes non pourvus | 2 auxiliaires de puériculture non titulaire | Petite enfance |
| <u>Transformations de postes</u> | | |
| 1 coordinatrice de crèche titulaire Catégorie A poste pourvu | 1 cadre de santé supérieur titulaire Catégorie A | Petite enfance |
| 3 puéricultrices de classe normale titulaires Catégorie B Postes pourvus | 3 puéricultrices de classe normale titulaires Catégorie A | Petite enfance |
| 1 infirmière Hors Classe titulaire Catégorie B Poste pourvu | 1 infirmière cadre de santé titulaire Catégorie A | Petite enfance |
| <u>Modification de temps de travail</u> | | |
| 1 agent administratif titulaire à temps non complet | 1 agent administratif titulaire temps complet | Petite enfance |

2003-121 - FORMALITES ADMINISTRATIVES - RECENSEMENT DE LA POPULATION - PREPARATION ET REALISATION DES ENQUETES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (Mme Parcollet, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Confie à Madame le maire la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- Autorise Madame le maire, d'une part à recruter les agents recenseurs chargés d'effectuer les opérations de collecte, et d'autre part à désigner le coordonnateur communal chargé de l'encadrement des agents recenseurs et de la vérification des opérations de recensement,
- Précise que Madame le maire fixera, par arrêté, la rémunération des agents en charge du recensement,

2003-122 - SCOLAIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE (SCOLAIRE ET DES RECEPTIONS/MANIFESTATIONS)

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (M. Thomas) autorise Madame le Maire à signer les six marchés sur sept à bons de commande de fournitures de denrées alimentaires et tous actes y afférents concernant :

- le lot n°02 « Viandes fraîches » avec l'entreprise SODISA domiciliée 24, rue du Bas Marin - SENIA 601 - 94667 ORLY Cedex pour un montant compris entre 35 000,00 Euros TTC/an (seuil minimum) et 70 000,00 Euros TTC/an (seuil maximum) ;
- le lot n°03 « Produits surgelés » avec l'entreprise SAS Surgelés DISVAL domiciliée Rue Clos Renard - 45110 CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE pour un montant compris entre 30 000,00 Euros TTC/an (seuil minimum) et 60 000,00 Euros TTC/an (seuil maximum) ;
- le lot n°04 « Poissons et produits élaborés frais » avec l'entreprise DOMA FRAIS domiciliée 79 à 81, avenue Charles de Gaulle - 91420 MORANGIS pour un montant compris entre 5000,00 Euros TTC/an (seuil minimum) et 10 000,00 Euros TTC/an (seuil maximum) ;
- le lot n°05 « Fruits et légumes frais, pommes de terre de consommation » avec l'entreprise SAS SPEIR domiciliée 1, Rue du Poitou - PLA 429 - 94619 Rungis Cedex pour un montant compris entre 22 000,00 Euros TTC/an (seuil minimum) et 44 000,00 Euros TTC/an (seuil maximum) ;
- le lot n°06 « Œufs, fromages en portion, produits laitiers et margarine » avec PRODIREST domiciliée ZI de Villemilan - 10, Boulevard Arago - 91325 WISSOUS pour un montant compris entre 22 000,00 Euros TTC/an (seuil minimum) et 44 000,00 Euros TTC/an (seuil maximum) ;
- le lot n°07 « Pains et pâtisseries fraîches » avec l'entreprise TRAVERS BERNARD domiciliée 12, Rue Boursier 91400 ORSAY pour un montant compris entre 8 000,00 Euros TTC/an (seuil minimum) et 16 000,00 Euros TTC/an (seuil maximum) ;

2003-123 - TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX (LOT N°3 «CLOISONS, FAUX PLAFONDS») DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

- Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux et tous actes y afférents concernant des travaux de «Cloisons, faux-plafonds» avec l'entreprise AUXILIAIRE DU BATIMENT domiciliée 1, Avenue Marx DORMOY 93140 BONDY pour un montant global et forfaitaire de 106 687,98 €uros TTC.

2003-124 - STATIONNEMENT COUVERT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX FRAIS D'EXPLOITATION ET DE GESTION DU PARC DUBREUIL - SIGNATURE D'UN AVENANT

Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 1 voix contre (M. Thomas), 3 abstentions (Mme Parcollet, M. Pilato, Mme Larcher) autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative aux frais d'exploitation et de gestion du parc Dubreuil modifiant son article 6 : Dépenses imprévues .

Ancien article 6 : Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement nécessaires à l'entretien de l'ouvrage seront réparties au prorata du nombre de places de stationnement privées et publiques : 142/472 (après accord préalable de l'assemblée générale des copropriétaires, sauf urgence impérieuse).

Nouvel article 6 : Dépenses imprévues

Les dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement nécessaires à l'entretien de l'ouvrage seront réparties au prorata du nombre de places de stationnement privées et publiques : 142/472 (après information du syndic).

2003-125 - VOIRIE - CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE ANGLE RUE DE MONTLHERY/AVENUE DE MONTJAY (PARCELLES BH 23 ET 24)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une convention au profit d'Electricité de France pour implanter un poste de coupure haute tension, sur un terrain d'une superficie de 5,40 m², à l'angle de la rue de Montlhéry et de l'avenue de Montjay, sur le terrain d'assiette du groupe scolaire de Mondétour, pendant toute la durée de la concession de distribution publique d'énergie électrique par Electricité de France.

2003-126 - ASSAINISSEMENT - FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES AUX BUDGETS HYDRAULIQUE ET DE FONCTIONNEMENT DU SIAHVY

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) décide de fiscaliser les contributions de la commune au budget principal de fonctionnement et d'investissement du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette pour l'année 2004.

2003-127 - HABITAT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC L'ASSOCIATION PACT ARIM ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, les termes de la convention relative à l'amélioration de l'habitat avec le Pact Arim, et d'autre part, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2003-128 - CIRCULATIONS DOUCES - PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEES - AVIS SUR LE PROJET DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, les itinéraires proposés (sous réserve d'un aménagement du chemin rural n°16 au niveau de l'impasse des Mûriers (segment 43) : l'état actuel du chemin est inaccessible au promeneur de par sa topographie très accidentée).
- S'engage à ne pas interrompre la continuité des itinéraires concernés, à leur conserver un caractère public et ouvert, et à accepter leur balisage éventuel (sauf en cas de nécessité absolue, où un itinéraire de substitution sera proposé par le Conseil municipal).

2003-129 - URBANISME - DEMOLITION D'UN BATIMENT ET MODIFICATION DE CLOTURE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à la démolition d'un local vétuste à usage de hangar sur les parcelles cadastrées AM 297 et 298, rue Mademoiselle et à l'édification d'une clôture.

2003-130 - URBANISME - REMPLACEMENT D'UNE COUVERTURE DE TOITURE ET DE CHASSIS DE FENETRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives au remplacement de la toiture et des chassis de fenêtres d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AL 239 au 75 bis, rue de Paris.

2003-131 - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL 2003 (SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES)

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Approuve la décision modificative n°3 prenant en compte les modifications suivantes en section de fonctionnement, au chapitre 65748, subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé :

- Attribution de nouvelles subventions :

| | | |
|---|---|---------|
| . Coups de théâtre | : | 500 € |
| . Office de Tourisme | : | 1 800 € |
| . Les Virades de l'Espoir de la Vallée de Chevreuse | : | 3 468 € |

Soit un total de 5 768 €.

- L'augmentation des recettes au chapitre 70631, Redevances à caractère sportif pour un montant de 5 768 €.

| SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES | BP+DM 2 003 | DM3 2 003 | TOTAL BUDGET |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 5 438 993,00 | | 5 438 993,00 |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASS. | 11 258 000,00 | | 11 258 000,00 |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 2 173 231,98 | 5 768,00 | 2 178 999,98 |
| <i>65748 Subv.D.privé autres org.</i> | <i>711 335,00</i> | <i>5 768,00</i> | <i>717 103,00</i> |
| 014 ATTENUATION DE PRODUITS | 159 000,00 | | 159 000,00 |
| 66 CHARGES FINANCIERES | 1 191 000,00 | | 1 191 000,00 |
| 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES | 299 350,00 | | 299 350,00 |
| 68 DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS | 867 960,00 | | 867 960,00 |
| 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 792 962,49 | | 1 792 962,49 |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 23 180 497,47 | 5 768,00 | 23 186 265,47 |

| SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES | BP+DM 2 003 | DM3 2 003 | TOTAL BUDGET |
|---|-------------------|-----------------|-----------------|
| 66 CHARGES FINANCIERES | 293 000,00 | | 293 000,00 |
| 70 PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 988 285,98 | 5 768,00 | 1 994 053,98 |
| <i>70631 Redevances à caractère sportif</i> | <i>415 000,00</i> | <i>5 768,00</i> | |
| 73 IMPOTS ET TAXES | 14 086 122,00 | | 14 086 122,00 |
| 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART. | 4 638 898,00 | | 4 638 898,00 |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COUR. | 335 890,00 | | 335 890,00 |
| 013 ATTENUATION DE CHARGES | 257 325,00 | | 257 325,00 |
| 76 PRODUITS FINANCIERS | 2 550,00 | | 2 550,00 |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 280 000,00 | | 280 000,00 |
| 79 TRANSFERT DE CHARGES | 46 000,00 | | 46 000,00 |
| 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 1 252 426,49 | | 1 252 426,49 |
| | | | |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | 23 180 497,47 | 5 768,00 | 23 186 265,47 |

2003-132 - FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER POUR L'ANNEE 2003

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) décide de verser au receveur municipal, M. Bernard Huon, au titre de l'année 2003, une indemnité au taux maximal de 3 393 euros correspondant à la confection des documents budgétaires et aux indemnités de conseils fournis conformément à l'instruction CP 84-84 MO du 29 mai 1984.

2003-133 - CULTURE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE CULTURELLE ET TECHNIQUE DE L'ESSONNE (ACTE 91)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec l'Agence Culturelle et Technique de l'Essonne pour la mise en place d'une conférence organisée dans le cadre du 6^{ème} forum d'arts plastiques des Ulis intitulé «Désirs Bruts», le 21 novembre 2003 à l'auditorium d'Orsay
- autorise Madame le Maire à la signer.

Orsay, le

Le Secrétaire,

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Claudine CHICHEPORTICHE.

Marie-Hélène AUBRY.